



**Human Dimension Implementation Meeting  
(HDIM)  
Working Session 7: Combating anti-semitism and  
intolerance and discrimination against Christian,  
Muslims and members of other religion**

**Warsaw, 11 – 22 September 2017**

La Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience (CAP LC) a été fondée en 2000 pour défendre les minorités religieuses contre les discriminations en France et en Europe.

La Coordination est une Organisation Non Gouvernementale avec statut d'organisme consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

CAP Liberté de Conscience demande l'intervention de l'OSCE sur une situation impliquant le gouvernement français qui finance à plus de 92% une Organisation Non Gouvernementale<sup>i</sup> : la FECRIS (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme) dont la branche russe contribue activement à la persécution des Témoins de Jéhovah en Russie et dont le vice-président, Monsieur Alexander Dvorkin, également béni par l'Eglise orthodoxe de Russie a fait de nombreuses déclarations discriminatoires à l'encontre des Témoins de Jéhovah comme les suivantes :

*« Dans une interview à NTV, Monsieur Dvorkin fait un parallèle entre les Témoins de Jéhovah et les trafiquants de drogue et les a qualifiés d'esclaves. Par la suite ce documentaire a été utilisé à maintes reprises pour justifier des violences contre les Témoins de Jéhovah. »<sup>ii</sup>.*

*« Sur la chaîne de télévision Russie 1, Monsieur Dvorkin a dit que les sectes devaient être combattues au niveau du gouvernement et que la littérature des sectes devait être déclarée extrémiste. Il a également affirmé que les Mormons, Hare Krishna, les Néo-pentecôtistes, Falun Gong et les Jéhovistes, qui « cachent le mal derrière l'apparence du bien » étaient plus dangereux que les satanistes. »<sup>iii</sup>*

CAP Liberté de Conscience demande également à la France de prendre clairement position en faveur de la liberté de toutes les religions en Europe en actant cette prise de position par l'arrêt du financement de la FECRIS par le gouvernement français.

Tous les documents concernant le financement de la FECRIS et les déclarations de Monsieur Dvorkin sont consultables sur notre site web.

<sup>i</sup> Acta Comparanda- Subsidia V- Les mouvements antisectes et la laïcité-Le cas de la FECRIS- page 89

<sup>ii</sup> Acta Comparanda- Subsidia V- Les mouvements antisectes et la laïcité-Le cas de la FECRIS- page 121

<sup>iii</sup> Acta Comparanda- Subsidia V- Les mouvements antisectes et la laïcité-Le cas de la FECRIS- page 121